

Gérard Lehmann

Claudine et les ténébrions

C'est la levée en masse des ténébrions

Camus Carnets III, 1951

Claudine Dupont-Tingaud est assignée devant la XVII^e chambre correctionnelle de Paris (dite la Chambre de la Presse) le 24 novembre de cette année, sur plainte pour diffamation.

Un festival se tient en 2007 (18.-25.07) avec la participation du professeur d'université Olivier Le Cour Grandmaison et des cinéastes René Vauthier et Mehdi Lallaoui. Claudine Dupont-Tingaud intervient lors de ce festival pour apporter la contradiction, se voit refuser le débat et, sous le coup de l'indignation, communique à la presse un texte, *J'accuse* qui lui vaut un procès perdu en appel à Rennes (pourvu actuellement en Cassation). Ce sont les mêmes plaignants qui à présent, et pour un autre texte publié par elle sur le site *Véritas*, l'assignent devant la XVII^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Comprendre la position de Claudine Dupont-Tingaud aussi bien que celle des plaignants nous invite à une mise en perspective de l'enjeu de ce procès, à nous poser quelques questions simples et d'abord celle-ci: pourquoi Claudine Dupont a-t-elle qualifié Le Cour Grandmaison, Vautier et Lalloui de collaborateurs ? Il faut d'abord bien comprendre que le conflit algérien a donné lieu à nombre de rejeux (pour faire référence au terme d'Henri Rousseau), c'est-à-dire d'assimilations à des périodes antérieures. Alors que Jean-Paul Sartre qualifiait les anticommunistes de *chiens* (ce qui est bien dommage pour la gent canine), le terme de fasciste était prodigué sans modération au moment de la guerre froide à tous les détracteurs de la gauche sartréenne et des utopistes du grand soir rouge. Les partisans de l'Algérie française en furent copieusement arrosés (1).

Il est assez piquant de voir que d'un côté Olivier Le Cour Grandmaison refuse, avec le terme de collaborateur, le phénomène de rejeu que permet l'allusion à la

collaboration pendant la seconde guerre mondiale, et que, d'autre part, il fasse un usage généreux du même rejeu avec le terme de négationnisme (terme également créé par Henri Rousseau). Olivier Le Cour Grandmaison évoque dans un article du *Monde* (02.02.2005) le négationnisme colonial. Que fait-il en alliant ces deux mots ? Il établit un pont entre la Shoah et la constitution de l'Empire Français. Et si l'on avait le moindre doute, le titre-même de son ouvrage *Coloniser-extermine* nous l'ôterait. Le mot de négationnisme, quand on l'examine de près, s'applique aujourd'hui à quelques autres génocides qui ont endeuillé plusieurs continents (Arménie, Rwanda, Cambodge, Ukraine etc.). Il a de plus le sens générique de négation de faits historiques et particulièrement de faits historiques odieux. Le négationnisme colonial, en l'espèce, s'applique, pour Le Cour Grandmaison, aux termes suivants de la proposition de loi présentée par Jean Leonetti : *L'œuvre positive de l'ensemble de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de la présence française est publiquement reconnue*. Or une chose est que la guerre de colonisation fut, comme toute guerre cruelle. La chose est claire : nous condamnons uniformément *le massacre délibéré de victimes civiles innocentes, quel que soit l'époque, quel que soit le lieu*. Et soit dit en passant, nous aimerions qu'Olivier Le Cour Grandmaison et ses amis cinéastes s'associent à cette déclaration, qui concerne aussi bien la période de la colonisation que celle où le FLN pratiquait une pédagogie de la terreur affectant de préférence des civils innocents. Cela nous ferait au moins un point d'accord.

Olivier Le Cour Grandmaison s'offre donc le luxe de nous traiter de négationnistes puisque nous aussi nous pensons que l'œuvre de la présence française en Algérie fut positive ! Libre à lui de distiller dans les médias une vision partielle et partielle de l'histoire qui vaut ce que vaut l'idéologie qui la sous-tend. Ne devrait-il se demander si le mot de négationnisme, détaché de son contexte historique, pris dans son sens large, n'englobe pas une volonté sélective animée par une passion partisane et ne s'applique pas à lui en particulier ?

Claudine Dupont-Tingaud, en usant du terme de collaborateur, fait également usage du rejeu, c'est-à-dire de l'assimilation à une période antérieure, celle de la collaboration dans la période 1940-1945. C'est ce que fait Simone de Beauvoir lorsqu'elle honore l'assassin de l'ancien président de l'Assemblée algérienne Ali

Chekkal de *résistant* et traite sa victime de *collabo* (2). Mais la comparaison s'arrête-là: car le terrorisme qu'encense Simone de Beauvoir est celui de l'oreille et du nez découpés, de la femme enceinte étripée, du bébé explosé contre un mur. Et Simone de Beauvoir, dans le confort de son bureau bourgeois, ne s'inquiétait pas des implications charnelles de son raisonnement. Pour ce qui concerne Claudine Dupont-Tanguy, rappelons que nombre de défenseurs de l'Algérie française furent de vrais résistants, sans oublier ceux de la Première Armée française qui se battirent de la Tunisie au Danube et que nombreux sont ceux qu'on retrouvera dans le combat pour l'Algérie française, y compris dans l'OAS.

Et puis ce conflit algérien démarre en 1954, moins de dix ans après la fin de la Seconde guerre mondiale, que nous nous trouvons en pleine guerre froide, que bourgeonnent les impérialismes soviétique et chinois, le panarabisme et le panislamisme, marais dans lequel fleurit la bonne conscience de l'intelligentsia parisienne. Le conflit algérien a certes sa spécificité mais il doit être replacé dans ce contexte. Les soutiens, les complices du FLN et de son terrorisme, on les trouve également dans cette large mouvance révolutionnaire qui exprime une vision totalitaire de l'homme. En prononçant le mot de totalitarisme, j'entends que ce terme englobe toutes ces formes historiques, sous toutes ses couleurs, de la peste brune à la peste verte en passant par la rouge. Et leur panachage.

Il y a donc une rupture profonde entre les partisans d'une Algérie française et fraternelle, que mai 1958 promettait, et ceux d'une indépendance conquise à la pointe du couteau, affirmée comme une étape d'un processus révolutionnaire, l'aboutissement d'un *sens de l'histoire*. Cette rupture s'illustre aujourd'hui avec le procès intenté à Claudine Dupont-Tingaud.

Le plus simple pour illustrer les pôles du débat est de faire référence à deux noms, ceux de Frantz Fanon et d'Albert Camus.

On connaît en général le titre de l'ouvrage de Frantz Fanon: *Les damnés de la terre* pour la préface de Sartre où ce dernier fait l'éloge raciste du terrorisme dirigé contre des civils innocents (*Abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé: restent un homme*

mort et un homme libre). Mais il n'est pas inintéressant, dans cet ouvrage comme dans sa *Sociologie de la révolution*, d'apprécier certaines implications du raisonnement de Frantz Fanon, en un temps où le poids des mots valait bien le poids des armes. Lorsque Fanon parle de révolution et de décolonisation, il en parle comme marxiste et comme communiste, et comme raciste aussi puisqu'il évoque le remplacement violent d'une "espèce" d'homme par une autre face à cette autre "espèce" d'hommes et de femmes: les colons. Nous aurons noté que le mot d'espèce, en d'autres temps s'écrivait *race*, et je renvoie à cette phrase d'Hannah Arendt dans *Le système totalitaire: La terreur comme réalisation de la loi du changement dont la fin ultime n'est ni le bien des hommes, ni l'intérêt de l'homme, mais la fabrication de l'homme, élimine l'individu au profit de l'espèce, sacrifie les parties au profit du tout*. C'est sur la base de ce genre de raisonnement, ne l'oublions pas, que le sacrifice de l'individu *innocent* déclaré *coupable* en raison de son appartenance *biologique/ethnique* est justifié par des Sartre, Janson, Merleau-Ponty et autres Beauvoir, cette génération que Camus qualifie dans ses *Carnets*, en 1951 déjà, du mot de *ténébrions: amis des ténèbres intellectuelles*. Frantz Fanon diabolise une collectivité, la promet au sacrifice expiatoire et justifie le meurtre de l'innocent. La chose est limpide.

Tout aussi claire est, aux antipodes de celle de Frantz Fanon, la position d'Albert Camus telle qu'on la découvre dans ses *Chroniques algériennes* ou dans ses *Carnets*. Il acceptait sans doute l'idée d'une violence nécessaire, inévitable, du *divorce armé*, mais pas à n'importe quel prix. Il se démarque avec le même dégoût de tous ceux qui, dans le sillage du Merleau-Ponty d'*Humanisme et terreur*, justifient ou excusent, au nom de la violence *progressive* (c'est-à-dire justifiés sans réserve, puisqu'au service du progrès), que soient blessés, mutilés, tués des civils innocents pour la seule raison qu'ils appartiennent à un peuple, à une communauté, à une histoire: *Il y a une idée dont j'ai horreur: le péché collectif. Trop de Français métropolitains, et particulièrement de la gauche progressiste, ont accepté l'idée que les Français devaient punis collectivement pour un péché historique.* (3)

Des écrits de Camus je retiendrai brièvement trois fils directeurs. Le premier concerne la nation de rejeu, le second le contexte international dans lequel

s'inscrit le conflit algérien et le troisième la question du terrorisme.

À propos de l'Algérie, comme de l'Indochine, l'idée de l'esprit de défaite le hante. On lit dans ses *Carnets: 8 mai. Chute de Dien Bien Phu. Comme en 40, sentiment partagé de honte et de fureur.*

Et encore: *On dirait que dans ce pays nul parti ne peut soutenir l'effort du patriotisme. Ainsi la droite flanche en 1940. Et la gauche seize ans après.*

On trouve enfin dans le *Camus* d'Olivier Todd:

Et si, demande Camus, la France abandonne tout, comme elle est disposée à la faire?

- Elle ne le pourra pas, parce que jeter 1.200.000 Français à la mer ne pourra être admis par elle.

- Les Français de métropole ont l'esprit de Munich, affirme Grenier

- oui, c'est le Munich de gauche

1940, 1954, 1962

Je me contenterai, sur le second point, de citer un long passage des *Chroniques algériennes* qui exprime parfaitement l'opinion d'Albert Camus sur les implications internationales du conflit algérien:

Il faut considérer la revendication de l'indépendance algérienne en partie comme une manifestation de ce nouvel impérialisme arabe, dont l'Égypte, présumant de ses forces, prétend prendre la tête, et que, pour le moment, la Russie utilise à des fins de stratégie antioccidentale.[...] On doit attribuer, en tout cas, à cette revendication nationaliste et impérialiste au sens précis du mot, les aspects inacceptables de la rébellion arabe, et principalement le meurtre systématique des civils français et des civils arabes tués sans discrimination, et pour leur seule qualité de Français ou d'amis des Français.

Le troisième point pourrait se résumer au temps de l'abstraction. L'abstraction, Camus nous en parle en évoquant cet homme, signant dans le confort anonyme

d'un bureau des condamnations à mort, dont le crime était constitué par *le manque d'imagination*, c'est-à-dire par l'incapacité de se représenter le matin d'agonie déclenché par un trait de plume.

Il faut qu'on sache que le temps de l'abstraction est terminé, écrivait Camus.

Et puis rappelons-nous dans *Les Justes*, la réplique, le regard porté sur l'existence de l'autre, le refus de l'abstraction, Kalyaiev qui renonce à jeter la bombe sur le carrosse du Grand-duc parce que des enfants s'y trouvent:

Je ne pouvais pas prévoir... Des enfants, des enfants surtout. As-tu regardé ces enfants? Ce regard grave qu'ils ont parfois... Je n'ai jamais pu soutenir ce regard.

En assignant Claudine Dupont-Tingaud devant un tribunal, Le Cour Grandmaison, Vautier et Lallaoui nous nous offrent l'occasion de nous rappeler ce que fut ce terrorisme intellectuel et ce que sont ses rejets aujourd'hui ainsi que l'enjeu de ce procès.

Mais il est vrai que, à choisir entre l'Homme Total de Fanon (4) et l'humanité inquiète de Camus, nous avons depuis longtemps arrêté notre choix. Nous n'avons pas plus aujourd'hui qu'hier à recevoir de leçons de ces gens-là qui, du bout de leur plume ou de leur caméra, prétendent enseigner des vérités qui ne reflètent rien d'autre que leurs dogmes et qui, prétendant penser, ne font que prier leurs dieux au front bas.

C'est à Georges Bidault, qui fut président du Conseil National de la résistance en 1943 et qui fonda en 1963 un autre Conseil de la Résistance en exil pour les raisons que nous savons, que je laisserai le dernier mot :

Il faut donc crier sur les toits que le drapeau est le drapeau, que le serment est le serment et que le roi Midas a des oreilles d'ânes. (D'une résistance à l'autre)

1. *Les Carnets* d'Albert Camus contiennent une réponse adressée à un homme qui lui annonçait sa décision de devenir membre du parti communiste. Albert Camus achève sa lettre ainsi: *Je vous demande seulement si vous donnez suite à votre*

projet, et quand vous entendrez que je suis objectivement comme on dit, un affreux fasciste, non pas de le nier, ce qui serait impossible, mais d'essayer seulement de ne pas le penser.

2. Simone de Beauvoir, *La force des choses*, II, p. 143. Sartre, lui, traite publiquement Chekkal de *chacal*. N'oublions pas que le terrorisme algérien de l'égorgeage et de la mutilation conçu comme un outil pédagogique s'est attaqué avant tout à des musulmans. Rien qu'en France métropolitaine, on compte environ 4.000 morts et 6.000 blessés. A l'époque où Camus lançait son appel pour une trêve civile, S. de Beauvoir commentait: *jamais Camus ne prononça de phrase si creuse que lorsqu'il demanda pitié pour les civils.* (*La force des choses II* p. 91). Il est vrai qu'elle ajoutait plus loin sans ironie : *J'accorde du prix aux mots et à la vérité.*

3.- *Essais*, La Pléiade p. 1861

4.- Si l'on devait appliquer aux actes et aux écrits de Fanon un qualificatif, ce devrait être, dans *un sens dégagé de son contexte historique mais non de sa portée morale*, celui de *collaborationniste* plutôt que celui de *collaborateur*, puisque le collaborationnisme indique une adhésion entière à l'idéologie de ceux auxquels on apporte sa collaboration quand la collaboration est simple participation.